

**AR Prefecture**

006-210600847-20201216-DELIB64\_172-DE  
Reçu le 17/12/2020  
Publié le 17/12/2020

**NOMBRE DE MEMBRES**

Afférent au Conseil Municipal : 29

En exercice : 29

Qui ont pris part à la  
délibération : 29

Date de la convocation : 10/12/2020

Date affichage  
délibération : 17/12/2020

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES

21.00 AFF\_GEN 64\_172



EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE MOUANS-SARTOUX  
SEANCE DU 16/12/2020

**MOTION CONTRE LES NUISANCES AERIENNES ET LE DEVELOPPEMENT DE L'ACTIVITE DE L'AEROPORT DE CANNES-MANDELIEU**

**Le 16/12/2020**

à 18h15, le Conseil Municipal de la Commune de Mouans-Sartoux régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle Léo LAGRANGE sous la présidence de Monsieur Pierre ASCHIERI.

**Présents :**

ALLEGRINI Elisabeth, ASCHIERI Pierre, BASSO Christiane, BLOSSIER Catherine, BROIHANNE Laurent, CHALIER Christophe, DJEGHERIF Dalila, DOURLENS Isabelle, DUFLOT Eric, FAURE Marc, FRECHE Annie, GOURDON Marie-Louise, GUCHAN-RIEST Tania, DE SAVIGNAC Yann, LE BLAY Daniel, MARTELLO Christophe, PAULIN Daniel, PEROLE Gilles, PLASSAT Gabriel, RAIBAUDI Roland, REQUISTON Christiane, TARDIVO Delphine, TRAMI Pierre, VUILLEN Robert

**Pouvoirs de :**

COLOMBARA Marielle à FAURE Marc, AYMOZ Nathalie à PEROLE Gilles, VALLETTE Georges à MARTELLO Christophe, CHARRIER Patricia à BASSO Christiane, LLEDO Françoise à CHALIER Christophe

**Absents :**

**Observations :**

Mme DJEGHERIF est arrivée à la question 2.00 ; Mme CHARRIER est arrivée à la question 8.00 ; Mme AYMOZ et M.VALLETTE sont arrivés à la question 10.00 ; Mme GOURDON n'a pas pris part au vote de la question 10.00 ; Mme GOURDON et M.PEROLE n'ont pas pris part au vote de la question 11.00 ; Mme AYMOZ n'a pas pris part au vote de la question 12.00 ; M.VUILLEN n'a pas pris part au vote de la question 13.00 ; Mme COLOMBARA et M.FAURE n'ont pas pris part au vote de la question 15.00 ; Mme DOURLENS et M.TRAMI n'ont pas pris part au vote de la question 20.00

**Secrétaire de séance :**

DUFLOT Eric

Acte rendu exécutoire après le  
dépôt en Sous-Préfecture et  
publication ou notification le  
même jour.

**AR Prefecture**

006-210600847-20201216-DELIB64\_172-DE  
Reçu le 17/12/2020  
Publié le 17/12/2020

**CONSEIL MUNICIPAL**

21.00 AFF\_GEN 64\_172

SEANCE DU 16/12/2020

OBJET : MOTION CONTRE LES NUISANCES AERIENNES ET LE DEVELOPPEMENT DE L'ACTIVITE DE L'AEROPORT DE CANNES-MANDELIEU

La présence de l'Aéroport de Cannes-Mandelieu dans une zone à forte densité de population a toujours été la cause de nombreuses nuisances pour les populations riveraines. Mouans-Sartoux, aux côtés de l'association de défenses contre les nuisances aériennes (ADNA), s'est toujours opposée à sa présence et à son développement, particulièrement lorsqu'il s'est agi d'augmenter le tonnage des aéronefs autorisés à se poser à Cannes-Mandelieu.

Le passage 13,5 tonnes à 22 tonnes, puis à 35 tonnes a eu un impact considérable sur l'environnement et sur la qualité de vie des habitants. Il en est de même de l'évolution du nombre de mouvements d'avions, hors période de crise sanitaire. Sans limitations de la masse des aéronefs, et plus encore du nombre de mouvements, la nouvelle trajectoire d'approche dite "Nord Ouest" pourrait conduire à une nouvelle augmentation du trafic, et donc des nuisances y compris pour Mouans-Sartoux.

La présence de cette infrastructure engendrera toujours des nuisances sonores intolérables pour les territoires et les populations survolés. Il est utile de rappeler que les principaux usagers de cet équipement voyagent le plus souvent seuls dans leurs jets (1,6 passager par vol en moyenne). Compte tenu de l'urgence climatique et de l'impérieuse nécessité de réduire l'empreinte carbone de l'activité humaine, il convient de souligner l'incongruité et l'indécence de ce type de moyen de transport.

Aussi, le conseil municipal de Mouans-Sartoux, exprime son soutien à l'ensemble des communes du Pays de Grasse qui pourraient avoir à souffrir des nouvelles trajectoires envisagées et demande à l'Etat et aux gestionnaires de l'aéroport de Cannes-Mandelieu de prendre des engagements fermes pour une réduction progressive du trafic et des nuisances générées.

ADOpte A LA MAJORITE MOINS DEUX ABSTENTIONS : CHALIER CHRISTOPHE, LLEDO FRANÇOISE

POUR EXTRAIT CONFORME



Pierre ASCHIERI,  
Maire de Mouans-Sartoux